



Strasbourg, le 13 décembre 2022

CDL-PL-OJ(2022)004ann-rev
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

133^e SESSION PLENIERE

VENISE

Scuola Grande di San Giovanni Evangelista

Vendredi 16 décembre 2022 (09:30-18:00)

Samedi 17 décembre 2022 (09:30-12:30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE REVISE

Vendredi 16 décembre 2022

09:30-11:00	Adoption de l'ordre du jour Communication de la Présidente Communication du Bureau élargi Communication du Secrétariat Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe Échange de vues avec la Regione del Veneto Suites données aux précédents avis de la Commission Discussion et adoption des avis concernant des Etats
-------------	---

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication de la Présidente**

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2022\)044](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 15 décembre 2022.

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec Monsieur l'Ambassadeur Ivan Orlić, Représentant Permanent de Bosnie-Herzégovine et Mme Darragh T. Paradiso, observateur permanent adjoint, Consul Général des Etats-Unis auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

(voir point ci-après)

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Stewart Dickson, Président de la Commission de suivi du Congrès, sur sa coopération avec ce dernier.

8. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Regione del Veneto.

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis de la Commission de Venise ([CDL\(2022\)052](#)):

- Kazakhstan - Avis sur le projet de loi constitutionnelle «sur le commissaire aux droits de l'homme» ([CDL-AD\(2022\)028](#))

- République de Moldova - Avis conjoint sur le projet de code électoral ([CDL-AD\(2022\)025](#))
- Ukraine - Mémoire Amicus Curiae sur les limites du contrôle ultérieur (a posteriori) des amendements constitutionnels par la Cour Constitutionnelle ([CDL-AD\(2022\)012](#))

Trois projets d'avis à l'ordre du jour concernant les suites données à des avis antérieurs :

- Kosovo - Projet d'avis sur les suites données à l'avis concernant les amendements au projet de loi sur le Bureau d'État pour la vérification et la compensation des actifs injustifiés (point 13).
- République de Moldova - Projet d'avis conjoint sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet de loi sur la Cour suprême de justice de Moldova (point 14)
- Serbie - Projet d'avis sur trois projets de loi mettant en oeuvre les amendements constitutionnels sur le pouvoir judiciaire (suites données à un avis précédent) (point 15)

10. Arménie

10.1 *Projet d'avis sur les amendements au Code judiciaire*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Artyom Sujan, Conseiller du ministre de la Justice d'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2022\)045](#)) (GID/rdp/ob) sur les amendements au Code judiciaire de l'Arménie ([CDL-REF\(2022\)052](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Mathieu, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire) et M. Gerhard Reissner (expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le ministre de la Justice de l'Arménie le 25 août 2022. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 15 décembre 2022.

10.2 *Projet de mémoire amicus curiae sur la clarté des dispositions relatives à la lutte contre les activités extrémistes*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2022\)051](#)) (TP/ba) sur certaines questions relatives à la loi sur la confiscation des biens d'origine illicite de l'Arménie ([CDL-REF\(2022\)058](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Nussberger, Mme Otálora Malassis et M. Pinelli. Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été demandé par le président de la Cour constitutionnelle de l'Arménie le 12 septembre 2022.

Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

11:00-11:30

Pause-café

11:30-13:00

Coopération avec la Commission européenne

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

10a. Coopération avec la Commission européenne

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne et commissaire aux valeurs et à la transparence sur la coopération avec la Commission européenne.

11. Géorgie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Givi Mikanadze, Chef du groupe

de travail sur la réforme électorale, premier adjoint du Georgian Dream Party et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2022\)049](#)) (MJ/har) sur des projets d'amendements au Code électoral et à la loi sur les associations politiques de citoyens (CDL-REF(2022)057), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frenco, Mme Pabel et Mme Marla Morry (experte, OSCE/BIDDH). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le président du parlement de la Géorgie le 10 octobre 2022. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 décembre 2022.

Ce projet de mémoire *amicus curiæ* a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

12. Monténégro

12.1 [Avis sur le projet de modifications de la loi sur le Conseil de la Magistrature et les juges](#)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Marko Kovač, ministre de la Justice de Monténégro, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)048](#)) (DV/SGM/is) sur le projet de modifications de la loi sur le Conseil de la Magistrature et les juges ([CDL-REF\(2022\)049](#)) et ([CDL-REF\(2022\)050](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Cartabia et M. Dimitrov. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 11 octobre 2022. Les sous-commissions sur l'Etat de droit et sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 15 décembre 2022.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

12.2 *Avis urgent sur les amendements à la loi sur le président du Monténégro*

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2022\)048](#)) (MS/SGM/rdp) sur les amendements à la loi sur le président du Monténégro ([CDL-REF\(2022\)067](#)) et ([CDL-REF\(2022\)068](#)), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Dimitrov et M. Kaarlo Tuori (Président honoraire). Cette demande d'avis a été présentée par le Président du Monténégro le 9 novembre 2022. Cet avis urgent était publié le 9 décembre 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

13:00-14:30	Déjeuner
14:30-15:45	Discussion et adoption des avis concernant des Etats

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire, sur la coopération avec l'Assemblée. Le Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire et le Bureau élargi de la Commission de Venise tiendront leur réunion annuelle le samedi 17 décembre 2022, après la session plénière.

L'avis urgent sur les trois lois concernant le système judiciaire de la Roumanie et le projet d'avis sur le cadre constitutionnel et juridique régissant le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie s'inscrivent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 15 et 17).

13. Kosovo

[voir ci-dessous]

14. République de Moldova

14.1 *Projet de mémoire amicus curiae sur la déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2022\)054](#)) (RG/ld) sur la déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique, rédigé sur la base des commentaires de Mme Pabel, M. Pinelli, M. Vermeulen et M. Peter Van Dijk (ancien membre, expert). Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été demandé par la Cour constitutionnelle le 17 novembre 2022. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 décembre 2022.

14.2 *Projet d'avis conjoint sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet de loi sur la Cour suprême de justice de Moldova*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Veronica Mihailov-Moraru, Secrétaire d'État, ministère de la Justice de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2022\)055](#)) (VD/MS/mcf) sur l'avis sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet de loi sur la Cour suprême de justice de Moldova ([CDL-REF\(2022\)063rev](#)) et ([CDL-REF\(2022\)064rev](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Dimitrov, M. Gaspar, M. Alexander Baramidze (ancien membre suppléant, expert) et Mme Nina Betetto (experte, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le ministre de la Justice de la République de Moldova le 21 novembre 2022.

Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

16:00-16:15

Pause-café

16:15-18:00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

15. Serbie

15.1 *Le projet d'avis sur deux projets de loi mettant en œuvre les amendements constitutionnels sur le service des poursuites judiciaires*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Ms Maja Popović, ministre de la Justice de la Serbie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)046](#)) (GiD/ob) sur deux projets de loi mettant en œuvre les amendements constitutionnels sur le service des poursuites judiciaires ([CDL-REF\(2022\)060](#)) et ([CDL-REF\(2022\)061](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Kuijer, M. Kaarlo Tuori (Président honoraire) et M. James Hamilton (ancien membre, expert) à la lumière des versions révisées des deux projets de loi soumis par le ministère le 9 décembre 2022 ([CDL-REF\(2022\)070](#)) et ([CDL-REF\(2022\)071](#)). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de la Serbie le 12 octobre 2022. Les sous-commissions sur le l'Etat de droit et le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 15 décembre 2022.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de

l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

15.2 Projet d'avis sur le cadre constitutionnel et juridique régissant le fonctionnement des institutions démocratiques

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec Mme Elvira Kovács, Vice-président de l'Assemblée nationale de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)047](#)) (PG/har) sur le cadre constitutionnel et juridique régissant le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie - Droit électoral et administration des élections - ([CDL-REF\(2022\)051](#)), ([CDL-REF\(2022\)053](#)), ([CDL-REF\(2022\)054](#)), ([CDL-REF\(2022\)055](#)) et ([CDL-REF\(2022\)056](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Holmøyvik, M. Kask et M. Sánchez Muñoz. Cet avis a été demandé par la commission de suivi de l'Assemblée parlementaire le 16 novembre 2021. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 décembre 2022.

15.3 Projet d'avis sur trois projets de lois révisés mettant en œuvre les amendements constitutionnels sur le système judiciaire (suites données à un avis précédent)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Maja Popović, ministre de la Justice de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)050](#)) (SJ/ob) sur trois projets de lois révisés mettant en œuvre les amendements constitutionnels sur le système judiciaire (le projet de loi sur l'organisation des tribunaux, le projet de loi sur les juges, le projet de loi sur le Conseil supérieur de la magistrature) ([CDL-REF\(2022\)062](#)), ([CDL-REF\(2022\)065](#)) et ([CDL-REF\(2022\)066](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Kiener, M. Kuijjer, M. Scholsem et M. Kaarlo Tuori (Président honoraire). Cet avis a été demandé par le ministre de la Justice de Serbie le 15 novembre 2022.

19:30

Dîner à la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista

Samedi 17 décembre 2022

09:30-11:00

*Echange de vues
Discussion et adoption des avis concernant des Etats
Entérinement d'avis et d'une compilation
Information sur les conférences et séminaires*

16. Échange de vues avec le Président de la Cour constitutionnelle de Türkiye

Mr Zühtü Arslan, Président de la Cour constitutionnelle de Türkiye, s'adressera à la Commission.

13. Kosovo

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Albulena Haxhiu, ministre de la Justice, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)053](#)) (SK/MJ/Id) sur les suites données à l'avis concernant les amendements au projet de loi sur le Bureau d'État pour la vérification et la compensation des actifs injustifiés, rédigé sur la base des commentaires de M. Meridor, Mme Nussberger et M. James Hamilton (ancien membre; expert). Cette demande d'avis a été présentée par le Président de l'Assemblée de la République du Kosovo le 18 novembre 2022.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

17. Roumanie

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2022\)047](#)) (SC/ob) sur trois lois concernant le système judiciaire ([CDL-REF\(2022\)046](#)), ([CDL-REF\(2022\)047](#)) et ([CDL-REF\(2022\)048](#)), rédigé sur la base des observations de M. Cameron, M. Seners et Mme Hanna Suchocka. (Présidente honoraire). Cette demande d'avis a été introduite par le Président de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 12 septembre 2022. Cet avis urgent sera publié le 9 décembre 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

18. Ukraine

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2022\)046](#)) (ML/SGM/vm) sur le projet de loi Portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine ([CDL-REF\(2022\)059](#)), rédigé sur la base des observations de M. Carozza, Mme Cartabia, M. Darmanović et M. Grabenwarter. Cette demande d'avis a été introduite par le Président de la Verkhovna Rada le 10 octobre 2022. Cet avis urgent a été publié le 9 décembre 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

19. Compilation sur la vérification de l'intégrité des juges et des procureurs

La Commission est invitée à entériner le projet de compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur la vérification de l'intégrité des juges et des procureurs ([CDL\(2022\)056](#)).

20. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires suivants :

- 19^e Conférence européenne des administrations électorales sur l'intelligence artificielle et son impact potentiel sur les processus électoraux, organisée en format hybride à Strasbourg, France, les 14 et 15 novembre 2022 ;
- 16^e séminaire UniDem Med sur la transformation numérique de l'administration publique, organisé en format hybride à Rabat, au Maroc, les 23 et 24 novembre 2022 ;
- Conférence «Procès contradictoire et égalité des armes dans les procédures pénales», organisée en format hybride à Astana, Kazakhstan, les 8 et 9 décembre 2022.

La Commission sera informée des conférences et séminaires à venir :

- 20^e réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle et mini-conférence sur «Les mesures prises par les États en réponse à la crise du COVID-19 et leur impact sur la justice constitutionnelle - jurisprudence constitutionnelle sur les situations d'urgence», qui se tiendra à Sofia, Bulgarie, dans les 24 au 25 avril 2023.

11:00-11:30	<i>Pause café</i>
11:30-12:30	<i>Information sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs</i>
	<i>Informations sur les conférences et séminaires</i>
	<i>Rapport de la réunion de la sous-commission sur le pouvoir judiciaire</i>
	<i>Rapport de la réunion conjointe de la sous-commission sur les institutions démocratiques et sur les institutions de médiateur</i>
	<i>Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>
	<i>Divers</i>
	<i>Dates des prochaines sessions</i>

21. Information sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs

Les représentants des États observateurs sont invités à informer la Commission des récents développements constitutionnels dans leur pays.

22. Coopération avec d'autres pays

La Commission sera informée des développements constitutionnels en Palestine.

23. Rapport de la réunion de la sous-commission sur les méthodes de travail (15 décembre 2022)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 15 décembre 2022.

24. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur l'Etat de droit et sur le pouvoir judiciaire (15 décembre 2022)

Le Président des sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 15 décembre 2022.

25. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (15 décembre 2022)

Le président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 15 décembre 2022.

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur des projets d'amendements au code électoral et à la loi sur les associations politiques de citoyens de Géorgie, le projet de mémoire *amicus curiae* sur la déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique en République de Moldova et le projet d'avis sur le cadre constitutionnel et juridique régissant le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie sont traités aux points 11, 14 et 15.

25a. Association des anciens membres

Le Président de l'Association des anciens membres informera la Commission de ses activités.

26. Autres questions

27. Dates des prochaines sessions plénières

134 ^e	session plénière	10-11 mars 2023
135 ^e	session plénière	30 juin-1er juillet 2023
136 ^e	session plénière	6-7 octobre 2023
137 ^e	session plénière	15-16 décembre 2023